

Image not found or type unknown



Plainte pour dégradation

Par **Baloo23**, le **14/06/2020** à **16:41**

Bonjour. J ai déposé une plainte contre une personne suite à la dégradation de l intérieur du camping car que je lui avais prêté. Tout est détruit et c était l investissement de toutes mes économies. En même temps une amie a aussi porté plainte pour dégradation et menaces. Maintenant que va t il se passer? Que dois je faire pour essayer de récupérer un dédommagement ? La police n est pas très aidants. Merci

Par **morobar**, le **16/06/2020** à **10:33**

Bonjour,
En même temps une amie a aussi porté plainte pour dégradation et menaces.
En quoi ceci vous concerne au point de nous en informer.
Vous avez porté plainte avec constitution de partie civile. Reste à attendre la décision du procureur de poursuivre ou pas.
Mais vous pouvez rester sur le plan civil de la simple responsabilité, si vous avez un contrat ou un état des lieux au moment du prêt...